

Déplacements routiers dans le cadre du travail¹

Plusieurs travailleuses et travailleurs doivent emprunter les routes du Québec pendant leurs heures de travail. Ces déplacements ponctuels ou réguliers, qui se font sur de courtes ou de longues distances, occasionnent parfois des [accidents du travail](#) sur la route.

Les travailleurs qui sont victimes de ces accidents proviennent de tous les milieux de travail. Ce sont des livreurs, du personnel de la santé à domicile, des représentants sur la route, des policiers et des ambulanciers, des conducteurs d'autobus, des camionneurs, des [dépanneurs routiers](#), etc.

Les principales causes de ces accidents du travail sur la route sont :

- la vitesse excessive et la conduite dangereuse
- les méthodes de travail non sécuritaires
- la perte de vigilance
- le mauvais entretien du véhicule
- le manque de [formation](#) et l'horaire de travail atypique, c'est-à-dire lors de longues heures de travail, souvent nocturnes
- les distractions (texto, cellulaire)
- les conditions météorologiques
- la circulation dense
- la [fatigue au volant](#)
- la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments

Important

Les accidents de la route sont l'une des principales causes d'accidents du travail mortels. Près de 20 décès y sont liés chaque année au Québec.

Mesures à prendre pour être sécuritaire

Pour les déplacements routiers dans le cadre du travail, l'employeur et le travailleur ont des obligations à respecter.

Employeur

- Intégrer la sécurité routière dans la prise en charge de la santé et sécurité du travail de l'entreprise.
- S'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur. Pour y arriver, l'employeur doit prendre en considération plusieurs facteurs, dont l'horaire de travail, les heures de conduite, les conditions de travail, la formation, etc.
- Se conformer au Code de la sécurité routière et ses règlements, qui prévoient, entre autres, les heures de conduite et de repos, l'entretien du véhicule et le permis spécial pour circuler avec un véhicule hors normes sur le réseau routier.

¹ Source CNESST



Travailleur

- Prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique et veiller à ne pas mettre en danger celles des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité.
- Respecter le Code de la sécurité routière .

Démarche de prévention

Pour prévenir les accidents du travail lors des déplacements routiers des travailleurs, il est suggéré à l'employeur d'utiliser une démarche de prévention pour identifier, corriger et contrôler les risques. L'outil d'identification des risques de la CNESST propose une démarche à la fois simple et pratique. Cette démarche permet d'identifier les risques et de déterminer les mesures de correction et de contrôle à mettre en place et à inscrire au programme de prévention . Ce programme est le principal outil de prévention prévu par la Loi sur la santé et la sécurité du travail .

Identifier

- Identifier les risques routiers en :
 - effectuant des inspections périodiques
 - se basant sur le registre d'accidents, d'incidents de l'entreprise
 - enquêtant sur les accidents de la route au travail, s'il y a lieu
 - effectuant une analyse des tâches, horaires, trajets et postes de travail
 - impliquant les travailleurs dans la démarche de prévention
 - écoutant les commentaires, les plaintes et les suggestions des travailleurs ou du comité de santé et de sécurité

Corriger

- Préparer et organiser les déplacements pour limiter les distances parcourues ou pour réduire le temps de conduite. Par exemple, planifier la durée du déplacement, l'état des routes, les aires de repos, etc.
- Vérifier les conditions météorologiques en planifiant le déplacement et reporter au besoin.
- Sensibiliser les travailleurs aux comportements dangereux sur la route. Par exemple, les textos au volant, l'utilisation d'un cellulaire, la consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments , etc.
- Fournir un véhicule en bon état, adapté à la fois au déplacement et à la tâche à réaliser.
- S'assurer qu'une procédure pour signaler les anomalies est appliquée. Inscrire ces anomalies dans un registre.
- Mettre en place un protocole de communication.
- Former les travailleurs qui doivent se déplacer sur la route pour favoriser l'acquisition de nouvelles compétences et l'adoption de bonnes pratiques. Par exemple, une formation sur la conduite hivernale peut aider à assurer la sécurité du travailleur.
- Appliquer une politique sur la gestion du risque routier qui précise les rôles et les responsabilités de tous les acteurs, les mesures de prévention requises et les attentes.
- Avoir un plan de formation et déterminer les formations nécessaires.

Contrôler

- Avoir un programme d'inspection préventive des véhicules.
- Superviser les travailleurs dans l'application des bonnes pratiques de conduite sécuritaire.
- Avoir un programme d'entretien préventif des véhicules.



- Mettre en place des mécanismes de surveillance pour assurer le respect des mesures et programmes de prévention mis en place.

Conséquences possibles d'un accident de la route

Les conséquences possibles d'un accident de la route sont nombreuses et variées. Elles peuvent être matérielles, organisationnelles, physiques ou psychologiques, comme :

- des pertes matérielles (véhicules endommagés)
- une incidence sur le rendement de l'organisation
- des lésions physiques diverses
- un stress post-traumatique
- un décès

